

Le revenu de solidarité active

fin juin 2021

n° 35

Octobre
2021

En raison de la covid-19, cette publication est complétée par [un supplément exceptionnel](#).

Fin juin 2021, le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,91 million. Les effectifs seraient ainsi orientés à la baisse depuis deux trimestres consécutifs. Les masses financières versées au titre de cette prestation (données comptables) s'élèvent à près de 2,92 milliards d'euros au deuxième trimestre 2021, en recul aussi depuis le dernier trimestre de l'année 2020.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, des revalorisations du barème et des mesures nouvelles, les montants versés au titre des droits d'avril, mai et juin 2021 ainsi que les bénéficiaires concernés (données statistiques) diminueraient par rapport au trimestre précédent (de respectivement - 2,2 % et - 1,7 %) reflétant les effets du maintien exceptionnel des droits au chômage et ceux de la reprise économique.

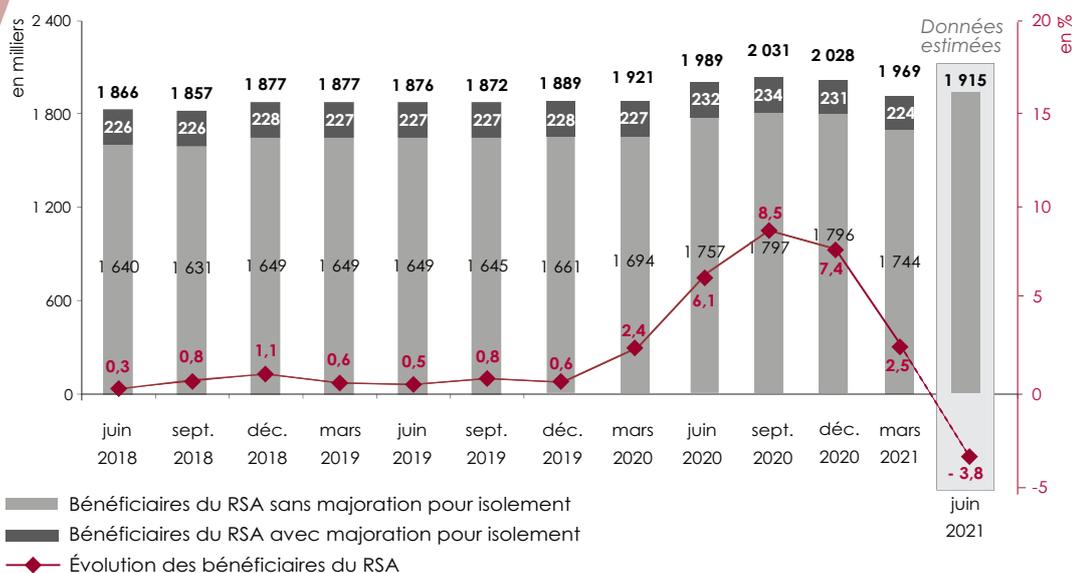
La situation de juin 2021

D'après les premières estimations fin juin 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est estimé à 1,91 million de foyers, en baisse de 3,8 % par rapport à juin 2020 (graphique 1). Les effectifs sont ainsi en recul depuis le début de l'année 2021, retrouvant un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire. Parallèlement, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à près de 2,92 milliards d'euros au deuxième trimestre 2021 (données comptables), en baisse depuis trois trimestres consécutifs (encadré).

Les données définitives de mars 2021

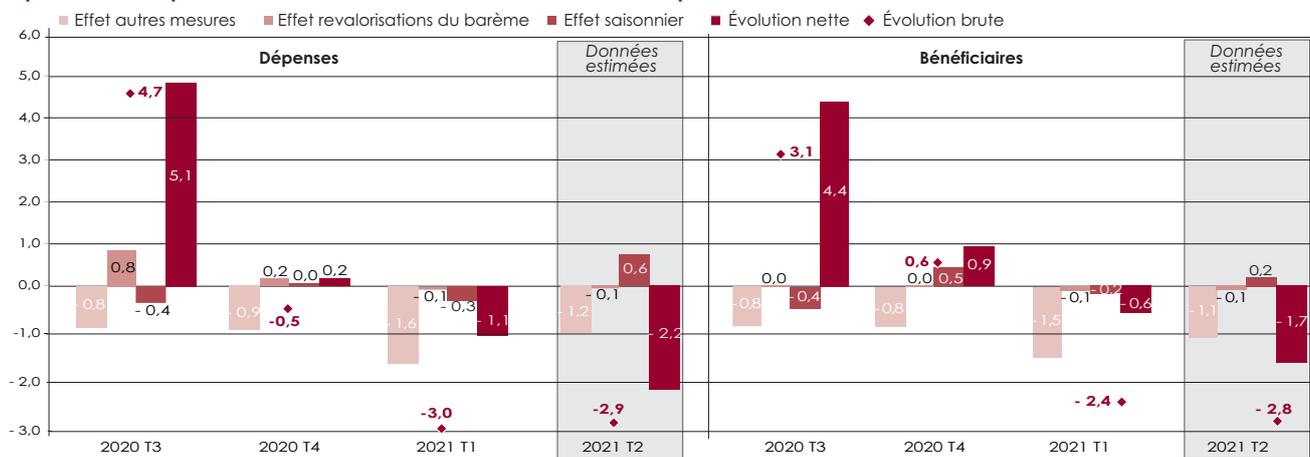
Selon les données définitives de mars 2021, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,971 millions de foyers, pour un montant moyen de 506 euros par mois. Ce chiffre est à peine inférieur (- 2700 foyers allocataires) à celui estimé dans la publication précédente (n° 34). Les effectifs sont légèrement supérieurs à ceux observés en mars 2020, augmentant de 2,5 % sur un an. Cette progression reflète celle des foyers ne bénéficiant pas d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (+ 3,0 %). Les bénéficiaires du RSA percevant cette majoration pour isolement connaissent, quant à eux, une légère baisse (- 1,1 %) entre fin mars 2020 et fin mars 2021.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles brutes des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. *Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Note : l'impact de la prolongation des droits à l'assurance chômage a été révisée sur toute la période et une nouvelle correction saisonnière a été réalisée.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

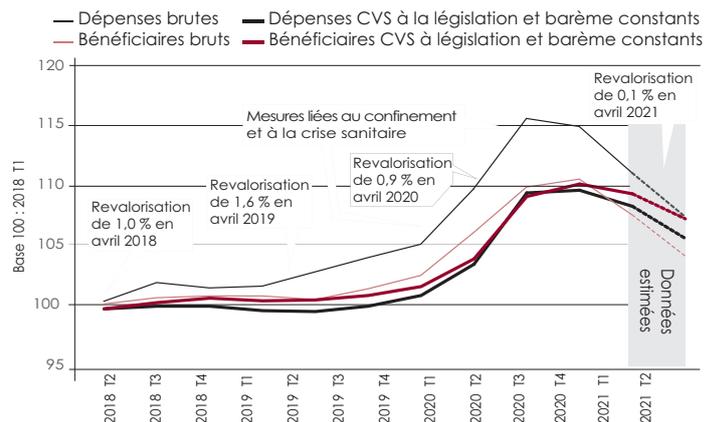
Les évolutions du nombre de bénéficiaires et des dépenses de RSA peuvent être analysées, en distinguant les modifications réglementaires (barème et mesures nouvelles) des autres déterminants. Les dépenses versées au titre des droits de janvier, février et mars 2021 sont en baisse de 3,0 % par rapport au trimestre précédent (graphique 2, données brutes). Cette diminution s'explique en grande partie par l'effet de la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage, ayant entraîné des moindres entrées dans le dispositif du RSA, dont l'impact sur les dépenses est estimé à - 1,6 %. Par rapport à la publication précédente, le chiffrage de cette mesure a été révisé à la baisse sur toute sa période de mise en œuvre. Par ailleurs, la composante saisonnière (également actualisée à la suite de la révision de l'impact des mesures) et la revalorisation du barème (nette de l'inflation) ont une faible contribution à l'évolution des dépenses (respectivement - 0,3 % et - 0,1%). Nettes des variations saisonnières et des mesures réglementaires, les dépenses connaissent ainsi une décroissance de 1,1 %. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires recule de 2,4 % en données brutes ; son évolution nette (des effets de la réglementation et saisonniers) s'élève à 0,6 % ce trimestre. Cet écart d'évolution nette entre dépenses et effectifs peut refléter la reprise économique, se traduisant par le versement d'un montant moyen de RSA plus faible, les allocataires disposant de revenus plus élevés.

Les dépenses de RSA versées au titre du 2^e trimestre 2021, ainsi que le nombre de bénéficiaires concernés, poursuivraient leur ralentissement, diminuant de respectivement de 2,9 % et 2,8 % en données brutes. Ces évolutions s'expliquent en partie par le maintien de la mesure exceptionnelle de prolongement des droits au chômage. Quant à l'effet barème, sa contribution est très légèrement négative ce trimestre, la revalorisation du montant forfaitaire au 1^{er} avril 2021 étant totalement absorbée par une inflation en hausse. En neutralisant les variations saisonnières, les revalorisations du barème et les mesures nouvelles, les dépenses et les effectifs connaîtraient une décroissance (de respectivement - 2,2 % et - 1,7 %), reflétant la poursuite de l'amélioration de la situation du marché de l'emploi.

Comprendre les évolutions de moyenne période

Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires du RSA sur les trois dernières années peuvent s'analyser en distinguant trois périodes. Entre le 2^e trimestre 2018 et le 1^{er} trimestre 2020, les dépenses progressent de 4,2 % en moyenne, sous l'effet notamment de la revalorisation des barèmes. Le nombre de bénéficiaires croît, quant à lui, plus modérément sur cette période, l'impact des revalorisations étant plus limité sur les effectifs que sur les montants versés. L'année 2020 est marquée par une forte croissance des dépenses et des bénéficiaires en lien avec la crise sanitaire qui a donné lieu à la mise en place des maintiens de droits au RSA et à la suspension des contrôles. Enfin, à partir de 2021, les dépenses et les effectifs connaissent une diminution progressive, qui peut s'expliquer par la mesure exceptionnelle de prolongement des droits à l'assurance chômage, ainsi que par la reprise économique.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾ - base 100⁽³⁾)

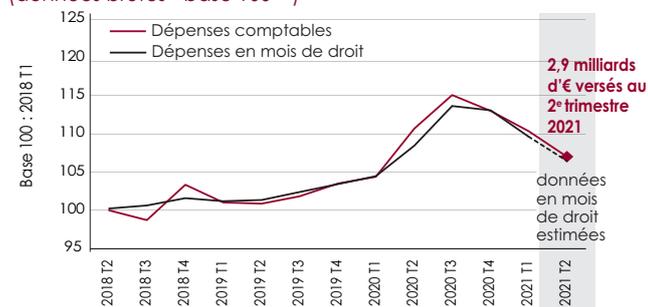


Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6). Champ : Caf - France entière. (1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. (2) données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires. Une nouvelle correction saisonnière a été calculée, en lien avec la révision de l'impact de la prolongation des droits à l'assurance chômage sur toute la période. (3) graphique rebasé (base 100 : 1^{er} trimestre 2018)

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA reculent de 3,3 % entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2021 selon les données comptables et de 1,9 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans [Lisez-moi](#)). Après avoir diminué de 2,3 % au 1^{er} trimestre 2021, les dépenses comptables poursuivent leur ralentissement au cours du 2^e trimestre, enregistrant une baisse de 3,0 %. Quant aux dépenses en mois de droit, elles décroissent de façon plus prononcée début 2021 (- 3,0 %), puis à un rythme comparable au 2^e trimestre (- 2,9 %). Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en tenant compte des actualisations tardives de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné). Le graphique montre que, sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches.

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100⁽¹⁾)



Source : Cnaf - Dser (Allstat FR6) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière. (1) graphique rebasé (base 100 : 1^{er} trimestre 2018)